

CANADA
VILLE DE WARWICK
MRC D'ARTHABASKA
PROVINCE DE QUÉBEC

À UNE SÉANCE ORDINAIRE du conseil de la Ville de Warwick tenue le 12 avril 2021, à 19 heures 30 par visioconférence.

SONT PRÉSENTS :

Mesdames les conseillères,
Messieurs les conseillers,

Charles Martel,
Noëlla Comtois,
Amélie Hinse,

Pascal Lambert,
Martin Vaudreuil,
Étienne Bergeron,

tous formant quorum sous la présidence de monsieur Diego Scalzo, maire, madame Lise Lemieux, directrice générale et secrétaire-trésorière est aussi présente.

ACCEPTATION/TENUE DE LA SÉANCE À HUIS CLOS :

CONSIDÉRANT QUE par le décret numéro 177-2020 du 13 mars 2020, le gouvernement a déclaré l'état d'urgence sanitaire et a pris certaines mesures afin de protéger la population;

CONSIDÉRANT QUE l'arrêté ministériel numéro 2020-029, daté du 26 avril 2020, de la ministre de la Santé et des Services sociaux, précise que toute séance peut se tenir à l'aide d'un moyen permettant à tous les membres de communiquer immédiatement entre eux;

CONSIDÉRANT QUE le décret numéro 525-2021 du 7 avril 2021 prolonge cet état d'urgence pour une période additionnelle de dix (10) jours, soit jusqu'au 16 avril 2021;

CONSIDÉRANT QUE selon ce même arrêté, lorsque la loi prévoit qu'une séance doit être publique, celle-ci doit être publicisée dès que possible par tout moyen permettant au public de connaître la teneur des discussions entre les participants et le résultat de la délibération des membres;

CONSIDÉRANT QU'il est dans l'intérêt public et pour protéger la santé de la population, des membres du conseil et des officiers municipaux que la présente séance soit tenue à huis clos et que les membres du conseil et les officiers municipaux soient autorisés à y être présents et à prendre part, délibérer et voter à la séance par visioconférence Zoom;

2021-04-83

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère madame Noëlla Comtois et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE ce conseil accepte que la présente séance soit tenue à huis clos et que les membres du conseil et les officiers municipaux puissent y participer par le service de visioconférence Zoom.

Adoptée.

DÉPÔT ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR :

L'ordre du jour de la présente séance ordinaire a été transmis à chacun des conseillers municipaux de la Ville de Warwick par courriel du 9 avril 2021;

Séance tenante, l'ordre du jour est modifié par l'ajout des items suivants :

DÉPÔT ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR : (SUITE)

Affaires nouvelles :

- Chevaliers de Colomb de Warwick/Demande de remboursement des frais pour le souper des jubilaires;
- Société d'histoire de Warwick/Remboursement des frais d'impression du livre de monsieur André Moreau;

2021-04-84 Aucune autre affaire nouvelle n'étant ajoutée, sur une proposition du conseiller monsieur Pascal Lambert, il est résolu à l'unanimité des conseillers d'adopter l'ordre du jour en laissant ouvert l'item « Affaires nouvelles ».

Adoptée.

DÉPÔT ET ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX DU MOIS DE MARS 2021 :

2021-04-85 Il est proposé par la conseillère madame Amélie Hinse et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE les procès-verbaux de la séance ordinaire du 8 mars 2021 et de la séance extraordinaire du 22 mars 2021 soient adoptés, le tout tel que rédigé et déposé.

Adoptée.

TRÉSORERIE :

2021-04-86 Il est proposé par le conseiller monsieur Charles Martel et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE la liste des revenus au 31 mars 2021 ci-annexée à la présente et déposée par la directrice générale et secrétaire-trésorière, madame Lise Lemieux, soit acceptée.

Adoptée.

LISTE DES DÉPENSES AUTORISÉES ET PAYÉES SELON LE RÈGLEMENT NUMÉRO 097-2007 DU FONDS D'ADMINISTRATION GÉNÉRAL :

2021-04-87 Il est proposé par le conseiller monsieur Étienne Bergeron et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE ce conseil municipal approuve la liste des dépenses autorisées et payées selon le Règlement numéro 097-2007 totalisant 83 555,48 \$ (dépôt direct des salaires) et de 465 539,95 \$ pour le mois de mars 2021 pour le fonds d'administration général, le tout tel que déposé et annexé à la présente.

Adoptée.

DÉPÔT/DIVERS DOCUMENTS :

RAPPORT DE LA DIRECTRICE DE L'URBANISME - MARS 2021 :

La directrice générale et secrétaire-trésorière, madame Lise Lemieux, dépose la liste des permis émis au 31 mars 2021 par le Service de l'urbanisme.

RAPPORT DE LA RESPONSABLE DE LA BIBLIOTHÈQUE :

La directrice générale et secrétaire-trésorière, madame Lise Lemieux, dépose le rapport de la responsable de la bibliothèque, madame Katia Houle, au 31 mars 2021.

DÉPÔT/DIVERS DOCUMENTS : (SUITE)

LETTRE DE DÉMISSION/MONSIEUR PIERRE CHARLAND, POMPIER VOLONTAIRE :

La directrice générale et secrétaire-trésorière, madame Lise Lemieux dépose la lettre de démission de monsieur Pierre Charland, pompier volontaire, effective le 1^{er} mars 2021.

LETTRE DE DÉMISSION/MADAME MARIE-ÈVE BROCHU, PRÉPOSÉE ET ANIMATRICE :

La directrice générale et secrétaire-trésorière, madame Lise Lemieux dépose la lettre de démission de madame Marie-Ève Brochu, préposée et animatrice à la bibliothèque P.-Rodolphe-Baril, effective à la fin du mois d'avril 2021.

DIRECTEUR DU SERVICE DE PROTECTION CONTRE LES INCENDIES/RAPPORT ANNUEL 2020 :

La directrice générale et secrétaire-trésorière, madame Lise Lemieux, dépose le rapport annuel pour l'année 2020 préparé par le directeur du Service de protection contre les incendies, monsieur Mathieu Grenier.

DOSSIERS À TRAITER :

URBANISME :

Le conseiller, monsieur Charles Martel déclare qu'il est susceptible d'être en conflit d'intérêt sur cette question en raison qu'il est le vice-président de Gauthier Chariots Élévateurs inc., il se retire et s'abstient de voter.

DÉCISION/DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE DE L'IMMEUBLE SITUÉ AU 6, RUE DU PARC (2973-8275 QUÉBEC INC.) :

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil prennent connaissance de la demande de dérogation mineure numéro 2021/05 soumise par monsieur Louis Gauthier, président de 2973-8275 Québec inc. (Gauthier Chariots Élévateurs inc.) concernant l'immeuble situé au 6, rue du Parc (lot 4 907 613 du cadastre du Québec);

CONSIDÉRANT QU'après avoir pris connaissance de l'avis donné par le comité consultatif d'urbanisme dans le cadre d'une séance d'études tenue le 16 mars 2021 informant le conseil que la demande devrait être acceptée;

CONSIDÉRANT QU'un avis a été publié par la directrice générale et secrétaire-trésorière dans le journal *La Nouvelle Union*, édition du 24 mars 2021, lequel précisait que toute personne intéressée pourrait se faire entendre par le conseil relativement à cette demande, par la transmission d'un écrit soit par courriel ou sur les médias sociaux, soit par Facebook ou le site Internet;

CONSIDÉRANT QUE la Ville n'a pas reçu de commentaires écrits relativement à cette demande;

2021-04-88 Après délibérations du conseil, il est proposé par le conseiller monsieur Pascal Lambert et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE la demande de dérogation mineure numéro 2021/05 concernant la propriété de 2973-8275 Québec inc. (Gauthier Chariots Élévateurs inc.) soit acceptée afin de permettre l'installation de deux (2) enseignes à plat sur le bâtiment ayant une superficie de 6,5 mètres carrés contrairement aux 5 mètres carrés prescrits à l'article 11.2.18 du Règlement de zonage numéro 270-2019.

Adoptée.

DOSSIERS À TRAITER : (SUITE)

URBANISME : (SUITE)

DÉCISION/DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE DE L'IMMEUBLE SITUÉ AU 9, RUE BEAUREGARD (MADAME SUZANNE GUILLEMETTE ET MONSIEUR JEAN-NOËL PÉPIN) :

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil prennent connaissance de la demande de dérogation mineure numéro 2021/06 soumise par monsieur Jean-Noël Pépin concernant l'immeuble situé au 9, rue Beauregard (lot 4 906 687 du cadastre du Québec);

CONSIDÉRANT QU'après avoir pris connaissance de l'avis donné par le comité consultatif d'urbanisme dans le cadre d'une séance d'études tenue le 16 mars 2021 informant le conseil que la demande devrait être acceptée;

CONSIDÉRANT QU'un avis a été publié par la directrice générale et secrétaire-trésorière dans le journal *La Nouvelle Union*, édition du 24 mars 2021, lequel précisait que toute personne intéressée pourrait se faire entendre par le conseil relativement à cette demande, par la transmission d'un écrit soit par courriel ou sur les médias sociaux, soit par Facebook ou le site Internet;

CONSIDÉRANT QUE la Ville n'a pas reçu de commentaires écrits relativement à cette demande;

2021-04-89 Après délibérations du conseil, il est proposé par la conseillère madame Noëlla Comtois et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE la demande de dérogation mineure numéro 2021/06 concernant la propriété de madame Suzanne Guillemette et monsieur Jean-Noël Pépin soit acceptée afin de permettre la construction d'une pergola ayant une marge de recul latérale droite de 1,5 mètre, contrairement aux 2 mètres prescrits à l'article 6.1 du Règlement de zonage numéro 270-2019.

Adoptée.

PLANS D'IMPLANTATION ET D'INTÉGRATION ARCHITECTURALE (PIIA)/IMMEUBLE SITUÉ AU 75B, RUE DE L'HÔTEL-DE-VILLE (SOMMEIL SB INC.) :

CONSIDÉRANT QUE madame Stéphanie Bernier, présidente de *Sommeil SB inc.* situé au 75B, rue de l'Hôtel-de-Ville a déposé une demande d'autorisation afin de permettre l'installation de deux (2) enseignes, soit une enseigne à plat sur la façade arrière du bâtiment et une enseigne sur poteau déjà existant;

CONSIDÉRANT QUE l'immeuble visé par la demande est assujéti au Règlement numéro 275-2019 relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA);

CONSIDÉRANT la recommandation du comité consultatif d'urbanisme lors de la séance d'études du 16 mars 2021;

2021-04-90 EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller monsieur Étienne Bergeron et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE le conseil municipal accepte la recommandation du comité consultatif d'urbanisme et autorise l'installation de deux (2) enseignes, soit une enseigne à plat sur la façade arrière du bâtiment et une enseigne sur poteau déjà existant pour l'immeuble du 75B, rue de l'Hôtel-de-Ville, le tout tel que recommandé dans la résolution numéro 2021-03-20CCU du 16 mars 2021.

Adoptée.

DOSSIERS À TRAITER : (SUITE)

URBANISME : (SUITE)

PLANS D'IMPLANTATION ET D'INTÉGRATION ARCHITECTURALE (PIIA)/IMMEUBLE SITUÉ AU 7, RUE DE L'HÔTEL-DE-VILLE (GESTION LL INC.) :

CONSIDÉRANT QUE monsieur Luc Lemay, président de *Gestion LL inc.* et propriétaire de l'immeuble situé au 7, rue de l'Hôtel-de-Ville a déposé une demande d'autorisation afin de permettre la réfection de la toiture en tôle incluant le changement des gouttières et du soffite ainsi que la restauration des rampes et de tous les balcons;

CONSIDÉRANT QUE l'immeuble visé par la demande est assujéti au Règlement numéro 275-2019 relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA);

CONSIDÉRANT la recommandation du comité consultatif d'urbanisme lors de la séance d'études du 16 mars 2021;

2021-04-91 EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller monsieur Martin Vaudreuil et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE le conseil municipal accepte la recommandation du comité consultatif d'urbanisme et autorise la réfection de la toiture en tôle, le changement des gouttières et du soffite et la restauration des rampes et de tous les balcons, le tout tel que recommandé dans la résolution numéro 2021-03-21CCU du 16 mars 2021.

Adoptée.

AUTORISATION/NOUVELLES MESURES D'ATTÉNUATION DE LA CIRCULATION SECTEUR DES RUES TURCOTTE, MARTEL ET BEAUREGARD :

CONSIDÉRANT QUE le secteur des rues Beauregard, Martel et Turcotte est emprunté quotidiennement par plusieurs automobilistes surtout pendant les heures de pointes;

CONSIDÉRANT QUE ce secteur limité à 40 km/h, présente des problématiques de sécurité au niveau du débit et de la vitesse des véhicules;

2021-04-92 EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère madame Noëlla Comtois et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE des mesures d'atténuation seront mises en place dans le secteur des rues Beauregard, Martel et Turcotte, le tout tel que présenté dans le document préparé par le Service de l'urbanisme en date du 29 mars 2021.

Adoptée.

ADMINISTRATION ET GREFFE :

DÉCISION/TONTE DE GAZON SAISON ESTIVALE 2021 :

2021-04-93 Il est proposé par le conseiller monsieur Pascal Lambert et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE la Ville de Warwick accorde le contrat pour la tonte de gazon à *Entretien VLF* de Victoriaville et en autorise le paiement au montant de 48 000 \$ plus les taxes applicables, le tout conformément à la soumission datée du 15 mars 2021 et préparée par monsieur Christian Fréchette;

DOSSIERS À TRAITER : (SUITE)

ADMINISTRATION ET GREFFE : (SUITE)

DÉCISION/TONTE DE GAZON SAISON ESTIVALE 2021 : (SUITE)

QUE le maire, monsieur Diego Scalzo et la directrice générale et secrétaire-trésorière, madame Lise Lemieux, sont et soient autorisés à signer ledit contrat pour et au nom de la Ville de Warwick.

Adoptée.

MINISTÈRE DE LA CULTURE ET DES COMMUNICATIONS/AUTORISATION DE SIGNATURE POUR LE PROGRAMME APPEL DE PROJETS EN DÉVELOPPEMENT DES COLLECTIONS DES BIBLIOTHÈQUES PUBLIQUES AUTONOMES 2021-2022 :

2021-04-94 Il est proposé par la conseillère madame Noëlla Comtois et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE la directrice générale et secrétaire-trésorière, madame Lise Lemieux, soit autorisée à présenter une demande d'aide financière pour le développement des collections des bibliothèques publiques autonomes 2021-2022;

QUE le maire, monsieur Diego Scalzo, soit autorisé à signer le formulaire de demande d'aide financière pour et au nom de la Ville de Warwick.

Adoptée.

ACCEPTATION/NOUVEAU LOGO DE LA VILLE DE WARWICK :

CONSIDÉRANT QUE c'est en 1983 que les citoyens avaient adopté la tulipe pour symboliser la fierté et l'attachement de la population envers son environnement et son territoire;

CONSIDÉRANT QU'à la suite d'une consultation citoyenne effectuée préalablement, les élus de la Ville de Warwick ont convenu d'approuver par résolution, le nouveau logo, qui se veut une modernisation du logo existant;

CONSIDÉRANT QUE cette consultation a permis d'impliquer les citoyens afin de connaître leur perception envers les éléments forts du territoire Warwickois dont les résultats ont démontré que les secteurs d'activités agroalimentaire et industriel étaient des éléments représentant fortement la ville ainsi que la beauté de la municipalité, la fierté de ses habitants, la vitalité et la mise en valeur du territoire;

2021-04-95 EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère madame Amélie Hinse et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE les membres du conseil municipal adopte le nouveau logo créé par l'artiste monsieur André Junior Martel de Warwick selon les éléments suivants :

« La tulipe s'est solidement enracinée au Centre-du-Québec et continue de représenter, avec grande fierté et pertinence, une ville aussi vive que colorée.

La typographie du logo est moderne et adaptée aux modes de diffusion actuels. Par ses empattements, elle conserve un aspect classique. De plus, les pointes effilées aux extrémités des lettres s'agencent avec le style graphique de la tulipe.

DOSSIERS À TRAITER : (SUITE)

ADMINISTRATION ET GREFFE : (SUITE)

ACCEPTATION/NOUVEAU LOGO DE LA VILLE DE WARWICK : (SUITE)

La couleur de l'écriture est un mélange de gris (secteur industriel) et de vert (secteur agricole), qui permet d'obtenir une couleur puissante et représentant les deux principaux pôles d'activités qui caractérisent la municipalité.

Un symbole caché se trouve au sommet du « i ». L'ensemble des pétales évoque une flamme qui résiste au vent et qui, combinée à la lettre, forme une chandelle. Cette flamme représente la lumière, la chaleur et la bienveillance, mais se veut également un hommage discret aux pompiers disparus lors de l'événement tragique de juin 1993. »

Adoptée.

HORTICULTURE :

AUTORISATION/ACHAT D'UN VÉHICULE ET D'UNE REMORQUE :

2021-04-96

Il est proposé par le conseiller monsieur Étienne Bergeron et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE la Ville de Warwick autorise l'achat et le paiement d'un véhicule Chevrolet Silverado 1500 de l'année 2018 pour le Service de l'horticulture chez *Montplaisir ltée* à Drummondville au montant de 36 414,95 \$ plus les taxes applicables;

QUE ce conseil autorise également l'achat et le paiement d'une remorque 6' X 12' chez *Roulottes Lupien 2000* de Saint-Cyrille-de-Wendover au montant de 8 500 \$ plus les taxes applicables;

QUE la responsable de l'horticulture, madame Lina Verville, soit autorisée à faire immatriculer le véhicule et la remorque à la Société de l'assurance automobile du Québec et à signer le contrat d'achat pour et au nom de la Ville de Warwick;

QU'un montant estimatif de 41 000 \$ soit pris à même le surplus accumulé non affecté.

Adoptée.

LOISIRS ET CULTURE :

EMBAUCHE/COORDONNATEUR AUX LOISIRS ET AUX COMMUNICATIONS PAR INTÉRIM :

2021-04-97

Il est proposé par le conseiller monsieur Étienne Bergeron et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE ce conseil autorise l'embauche de monsieur Alexandre Martel de Warwick au poste de coordonnateur aux loisirs et aux communications par intérim durant le congé de maternité de madame Catherine Marcotte, et ce, à compter du 10 mai 2021, ses conditions salariales étant conformes aux dispositions contenues dans la politique de gestion du personnel-cadre à l'exception du RREMQ et de l'assurance collective, son salaire étant fixé à la classe C, échelon 1 de la grille salariale en vigueur pour le personnel-cadre.

Adoptée.

DOSSIERS À TRAITER : (SUITE)

LOISIRS ET CULTURE : (SUITE)

EMBAUCHE/AGENT(E) D'INFORMATION À LA MAISON DE LA CULTURE :

CONSIDÉRANT QUE le *Comité culturel de Warwick inc.* recevra une subvention de Placements Carrière-Été pour l'embauche d'un(e) étudiant(e) au bureau d'accueil touristique;

CONSIDÉRANT QUE pour respecter les heures d'ouverture demandées par le ministère du Tourisme, le *Comité culturel de Warwick inc.* aurait besoin d'un(e) étudiant(e) supplémentaire;

2021-04-98 EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère madame Noëlla Comtois et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE la Ville de Warwick autorise la directrice générale et secrétaire-trésorière, conditionnellement aux restrictions de la santé publique concernant l'ouverture des lieux publics, à embaucher deux (2) agents d'information pour le bureau d'accueil touristique de la halte vélo durant la période estivale, et ce, au tarif horaire de 13,50 \$, le tout sous la supervision du *Comité culturel de Warwick inc.*;

QUE les heures d'ouverture du bureau d'accueil touristique seront de 9 heures à 17 heures, sept (7) jours par semaine, et ce, à compter du 20 juin jusqu'au 4 septembre 2021;

QUE du 5 au 19 juin 2021 et du 5 septembre au 11 octobre 2021, le bureau d'accueil touristique sera ouvert les samedis et dimanches de 10 heures à 16 heures, à raison de six (6) heures par jour conditionnellement aux directives de la santé publique.

Adoptée.

MAISON DES JEUNES DE WARWICK/DEMANDE D'AUTORISATION POUR LE RALLYE DES VENTES DE GARAGE ET LA COLLECTE DES CANETTES :

2021-04-99 Il est proposé par le conseiller monsieur Charles Martel et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE la *Maison des Jeunes La Destination 12-17 inc.* de Warwick soit autorisée à effectuer deux (2) collectes de canettes durant l'année 2021, soit en avril et en août, et à organiser la quinzième édition du rallye des ventes de garage le samedi 22 mai et le dimanche 23 mai 2021 sur le territoire de la Ville de Warwick, le tout conditionnellement aux directives de la santé publique.

Adoptée.

SERVICE INCENDIE :

AUTORISATION/ACHAT D'HABITS DE COMBAT, CASQUES ET BOTTES :

2021-04-100 Il est proposé par la conseillère madame Amélie Hinse et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE la Ville de Warwick procède à l'achat de sept (7) casques XF1 MSA avec lumières et visières chez *CFS* de Trois-Rivières, et en autorise le paiement au montant de 3 543,54 \$ plus les taxes applicables;

QU'elle approuve également l'achat de sept (7) manteaux et (7) pantalons de combat incendie (bunker suit) et de sept (7) paires de bottes de combat incendie chez *1200° Boivin et Gauvin* de Trois-Rivières, et en autorise le paiement au montant de 19 600,00 \$ plus les taxes applicables.

Adoptée.

DOSSIERS À TRAITER : (SUITE)

SERVICE INCENDIE : (SUITE)

ZOO DE GRANBY/DEMANDE POUR LA DONATION DE BOYAUX D'INCENDIE :

CONSIDÉRANT QUE monsieur Alex Chandonnet, coordonnateur des soins animaliers au *Zoo de Granby*, présente une demande concernant la possibilité de récupérer des boyaux d'incendie usagés afin de confectionner divers items;

CONSIDÉRANT QUE ces boyaux sont robustes, durables, malléables et sécuritaires pour les animaux et permettent d'enrichir leur bien-être tout en stimulant mentalement et physiquement une grande variété d'animaux;

2021-04-101 EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère madame Noëlla Comtois et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE la Ville autorise monsieur Mathieu Grenier, directeur du Service de protection contre les incendies, à prendre les arrangements nécessaires avec le *Zoo de Granby* afin de leur remettre gratuitement les anciens boyaux d'incendie qui sont maintenant percés et inutilisables pour le Service incendie.

Adoptée.

MINISTÈRE DE LA SÉCURITÉ PUBLIQUE/APPROBATION DU RAPPORT ANNUEL D'ACTIVITÉS 2020 :

Communication est donnée d'un rapport de monsieur Mathieu Grenier, directeur du Service de protection contre les incendies, relatif au rapport annuel d'activités 2020 dans le cadre du schéma de couverture de risques de la MRC d'Arthabaska à être présenté au ministère de la Sécurité publique.

CONSIDÉRANT l'entrée en vigueur du schéma de couverture de risques le 23 mars 2009;

CONSIDÉRANT l'article 35 de la Loi sur la sécurité incendie qui prescrit à toute autorité locale ou régionale et à toute régie intermunicipale, chargées de l'application de mesures prévues à un schéma de couverture de risques, l'obligation d'adopter et de transmettre annuellement au ministre de la Sécurité publique un rapport d'activités pour l'exercice précédent;

2021-04-102 EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller monsieur Charles Martel et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE la Ville de Warwick approuve le rapport annuel d'activités 2020 à être présenté au ministère de la Sécurité publique dans le cadre du schéma de couverture de risques de la MRC d'Arthabaska.

Adoptée.

TRAVAUX PUBLICS ET HYGIÈNE DU MILIEU :

DÉCISION/OFFRE DE PRIX POUR LE FAUCHAGE DES ABORDS DE ROUTES :

2021-04-103 Il est proposé par le conseiller monsieur Martin Vaudreuil et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE la Ville de Warwick accorde le contrat pour le fauchage et le débroussaillage des abords de routes et des étangs d'épuration à *9253-4015 Québec inc.* de Drummondville et en autorise le paiement au montant de 18 335 \$ plus les taxes applicables, le tout conformément à la soumission datée du 24 février 2021 et préparée par monsieur David Bailey.

Adoptée.

DOSSIERS À TRAITER : (SUITE)

TRAVAUX PUBLICS ET HYGIÈNE DU MILIEU : (SUITE)

DÉCISION/OFFRE DE PRIX POUR LE MARQUAGE DE LA CHAUSSÉE :

2021-04-104 Il est proposé par la conseillère madame Amélie Hinse et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE la Ville de Warwick accorde le contrat relativement au marquage de la chaussée pour les années 2021, 2022 et 2023 à *Durand Marquage et associés inc.* de Thetford Mines et en autorise le paiement au montant de 30 634,30 \$ plus les taxes applicables pour chacune des années, le tout conformément à l'offre de prix numéro 2021031303 datée du 13 mars 2021.

Adoptée.

AUTORISATION/CONSTRUCTION D'UNE BORDURE RUE DU CENTRE-SPORTIF :

2021-04-105 Il est proposé par le conseiller monsieur Pascal Lambert et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE la Ville de Warwick autorise le directeur des travaux publics, monsieur Sylvain Martel, à faire construire une bordure de béton coulée sur la rue du Centre-Sportif et en autorise le paiement au montant de 10 500 \$, selon la soumission numéro 11112 présentée par monsieur Patrice Hamel de *Lambert et Grenier inc.*

Adoptée.

AUTORISATION/EMBAUCHE SAISONNIERS ET ÉTUDIANT POUR LA SAISON ESTIVALE 2021 :

CONSIDÉRANT QUE selon l'article 73.2 de la Loi sur les cités et villes, le conseil peut, aux conditions qu'il détermine, déléguer à tout fonctionnaire ou employé de la municipalité qui n'est pas un salarié au sens du Code du travail, le pouvoir d'engager tout fonctionnaire ou employé qui est un tel salarié et, par conséquent, le pouvoir d'autoriser une dépense à cette fin;

CONSIDÉRANT QU'une liste des personnes engagées doit être déposée lors d'une séance du conseil qui suit leur engagement;

2021-04-106 EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller monsieur Étienne Bergeron et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE le directeur des travaux publics, monsieur Sylvain Martel, soit autorisé à embaucher deux (2) employés saisonniers et un (1) étudiant au Service des travaux publics pour la période estivale 2021;

QUE le taux horaire pour l'étudiant sera de 13,50 \$ pour une première année de services, de 14,50 \$ pour une deuxième année de services et de 15,50 \$ pour les années subséquentes et les conditions de travail seront établies conformément à la convention collective de travail des employés municipaux CSN de la Ville de Warwick.

Adoptée.

DÉCISION/FOURNITURE DE MATÉRIAUX POUR L'ANNÉE 2021 :

CONSIDÉRANT QUE la Ville a reçu deux (2) offres de prix pour la fourniture de gravier, de pierre et de terre, soit celles de *La Sablière de Warwick Itée* et de *J. Noël Francoeur inc.*;

DOSSIERS À TRAITER : (SUITE)

TRAVAUX PUBLICS ET HYGIÈNE DU MILIEU : (SUITE)

DÉCISION/FOURNITURE DE MATÉRIAUX POUR L'ANNÉE 2021 : (SUITE)

2021-04-107 EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère madame Noëlla Comtois et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE *La Sablière de Warwick Itée* soit mandatée pour couvrir les besoins de la Ville de Warwick en fourniture de gravier, de pierre et de terre pour l'année 2021, selon les prix suivants (taxes non incluses) :

• Asphalte (recyclée) 0 - 20 mm (0 - ¾")	18,20 \$
• Ciment 0 - 20 (0 - ¾")	13,75 \$
• Ciment 0 - 56 (0 - 2½")	13,25 \$
• Pierre PC 14 - 20 mm (½" - ¾")	24,40 \$
• Pierre 50 - 100 mm (2" - 4")	23,75 \$
• Pierre 100 - 200 mm (4" - 8")	23,75 \$
• Pierre MG 20 (0 - ¾" MTQ)	19,65 \$
• Pierre MG 20b (0 - ¾" b)	18,15 \$
• Pierre BB 0 - 5 mm (0 - ¼")	20,15 \$
• Sable A	12,00 \$
• Terre brune	13,25 \$
• Terre noire	15,25 \$

QUE *J. Noël Francoeur inc.* soit mandatée pour couvrir les besoins de la Ville de Warwick en fourniture de gravier, de pierre et de terre pour l'année 2021, selon les prix suivants (taxes non incluses) :

• Gravier 0 - 20 (0 - ¾")	17,00 \$
• Gravier 0 - 100 (0 - 4")	16,00 \$
• Pierre MG 56 (0 - 2½" MTQ)	21,00 \$
• Sable A	12,00 \$
• Sable B	10,00 \$

Adoptée.

DÉCISION/TAUX HORAIRE MACHINERIE LOURDE POUR L'ANNÉE 2021 :

CONSIDÉRANT QUE la Ville a reçu trois (3) offres de prix pour les taux horaires de machinerie lourde, soit les suivantes : *La Sablière de Warwick Itée, J. Noël Francoeur inc. et Excavation Marc Lemay inc.*;

CONSIDÉRANT QUE la Ville s'est basée sur le répertoire des taux de location de machinerie lourde en vigueur le 1^{er} avril 2021 afin d'établir un pourcentage pour déterminer la plus basse soumission;

CONSIDÉRANT QUE l'entrepreneur choisi devra être prêt à débiter les travaux dès qu'il en aura reçu l'autorisation officielle de la Ville, sinon, l'entrepreneur qui sera le deuxième soumissionnaire devra exécuter les travaux;

2021-04-108 EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller monsieur Étienne Bergeron et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE la priorité des offres de prix sera la suivante pour la période du 12 avril 2021 au 4 avril 2022 :

Bouteur

1. J. Noël Francoeur inc. (Caterpillar D-5K LGP)	120,00 \$ /hr	91,5 %
2. J. Noël Francoeur inc. (Caterpillar D-3G LGP)	110,00 \$ /hr	95,7 %
3. La Sablière de Warwick Itée (Caterpillar D5K)	140,00 \$ /hr	103,2 %

DOSSIERS À TRAITER : (SUITE)

TRAVAUX PUBLICS ET HYGIÈNE DU MILIEU : (SUITE)

DÉCISION/TAUX HORAIRE MACHINERIE LOURDE POUR L'ANNÉE 2021 : (SUITE)

Chargeuse sur roues

1. La Sablière de Warwick Itée (Volvo L-120E)..... 135,00 \$/hr..... 91,6 %
2. J. Noël Francoeur inc. (Komatsu WA-320PZ)..... 145,00 \$/hr..... 93,6 %
3. J. Noël Francoeur inc. (Komatsu WA-380-6) 155,00 \$/hr..... 103,3 %

Niveleuse

1. J. Noël Francoeur inc. (Caterpillar 140M VHP) 150,00 \$/hr..... 95,6 %
2. J. Noël Francoeur inc. (Volvo G930)..... 150,00 \$/hr..... 96,7 %
3. La Sablière de Warwick Itée (Volvo G-730) 140,00 \$/hr..... 105,7 %

Pelle

1. La Sablière de Warwick Itée (Link Belt LX210X4) 130,00 \$/hr..... 81,5 %
2. La Sablière de Warwick Itée (Link Belt LX210X3) 130,00 \$/hr..... 82,6 %
3. Excavation Marc Lemay inc. (Case CX160B) 125,00 \$/hr..... 86,1 %
4. J. Noël Francoeur inc. (Link Belt 235X3) 145,00 \$/hr..... 89,6 %
5. La Sablière de Warwick Itée (Link Belt 460LX) 220,00 \$/hr..... 90,8 %
6. J. Noël Francoeur inc. (Caterpillar 320FL) 145,00 \$/hr..... 90,9 %

Rétrocaveuse

1. J. Noël Francoeur inc. (Case 580 SN) 120,00 \$/hr..... 93,0 %

Rouleau compresseur

1. La Sablière de Warwick Itée (Ingersoll-Rand SD-100DTF) .120,00 \$/hr..... 85,9 %
2. La Sablière de Warwick Itée (Bomag BW-145DH-3)..... 100,00 \$/hr..... 95,3 %
3. J. Noël Francoeur inc. (Hamm H71) 115,00 \$/hr..... 98,0 %
4. J. Noël Francoeur inc. (Caterpillar CS-323C)..... 100,00 \$/hr..... 107,0 %

Adoptée.

CYR SYSTÈME INC./RÉVISION DES DESSINS D'ATELIER POUR LA NOUVELLE USINE D'EAU POTABLE :

CONSIDÉRANT QU'il s'est écoulé plus de deux (2) ans et demi (octobre 2018) depuis le dernier paiement des dessins d'ateliers et trois (3) ans et huit mois (juillet 2017) depuis l'appel d'offre de préachat;

CONSIDÉRANT les délais importants pour l'approbation des équipements au MELCC et des frais substantiels engagés par la Ville pour le préachat des équipements maintenant acceptés par le ministère;

CONSIDÉRANT QUE la Ville a demandé à *Cyr Système inc.* de lui présenter le supplément de travail pour la révision des dessins d'ateliers et la vérification par *EXP* selon les bonnes pratiques d'authentification des documents d'ingénierie de l'OIQ dans la surveillance d'un projet;

2021-04-109 EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère madame Amélie Hinse et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE la Ville de Warwick autorise un paiement de 8 500 \$ plus les taxes applicables à *Cyr Système inc. de Warwick* pour la revue complète du projet, dont notamment, la comparaison avec leurs dernières normes, la révision de la conception et l'identification des équipements obsolètes, le tout conformément à la soumission numéro 016-003-A1 préparée par monsieur Julien Cyr et datée du 24 mars 2021.

Adoptée.

CORRESPONDANCE :

AUTISME CENTRE-DU-QUÉBEC/DEMANDE DE PARTENARIAT AFIN DE SOUTENIR LEUR ORGANISME :

2021-04-110 Il est proposé par le conseiller monsieur Pascal Lambert et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE ce conseil accepte l'offre de partenariat de l'organisme *Autisme Centre-du-Québec* et en autorise le paiement au montant de 125 \$ pour l'année 2021.

Adoptée.

ASSOCIATION DES DIRECTEURS MUNICIPAUX DU QUÉBEC/INSCRIPTION AU WEBINAIRE SUR LES ÉLECTIONS MUNICIPALES 2021 ET DU NOUVEAU PROJET DE LOI 67 :

2021-04-111 Il est proposé par la conseillère madame Noëlla Comtois et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE la directrice générale et secrétaire-trésorière, madame Lise Lemieux soit autorisée à participer au webinaire « Élections municipales 2021 » le 20 avril 2021 et à la formation « Nouveau projet de loi 67 » le 29 avril 2021;

QUE ce conseil autorise le paiement des frais d'inscription à l'ADMQ au montant respectif de 225 \$ et de 75 \$ plus les taxes applicables.

Adoptée.

ADOPTION DE LA CORRESPONDANCE :

2021-04-112 Il est proposé par le conseiller monsieur Pascal Lambert et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE la correspondance du 8 mars au 9 avril 2021 ci-annexée à la présente et déposée par la directrice générale et secrétaire-trésorière, madame Lise Lemieux, soit acceptée.

Adoptée.

ADOPTION/RÉSOLUTION NUMÉRO 07 DU RÈGLEMENT NUMÉRO 277-2019 RELATIF AUX PROJETS PARTICULIERS DE CONSTRUCTION, DE MODIFICATION OU D'OCCUPATION D'UN IMMEUBLE (PPCMOI) :

2021-04-113 Il est proposé par la conseillère madame Noëlla Comtois, appuyée par le conseiller monsieur Pascal Lambert et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE le conseil municipal adopte la Résolution numéro 07 du Règlement numéro 277-2019 relatif aux projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (PPCMOI).

Adoptée.

ADOPTION/RÈGLEMENT NUMÉRO 317-2021 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE NUMÉRO 270-2019 :

2021-04-114 Il est proposé par la conseillère madame Amélie Hinse, appuyée par le conseiller monsieur Charles Martel et résolu à l'unanimité des conseillers :

ADOPTION/RÈGLEMENT NUMÉRO 317-2021 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE NUMÉRO 270-2019 : (SUITE)

QUE le conseil municipal adopte le Règlement numéro 317-2021 modifiant le Règlement de zonage numéro 270-2019.

Adoptée.

ADOPTION/RÈGLEMENT NUMÉRO 319-2021 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE NUMÉRO 270-2019 :

2021-04-115 Il est proposé par la conseillère madame Amélie Hinse, appuyée par le conseiller monsieur Étienne Bergeron et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE le conseil municipal adopte le Règlement numéro 319-2021 modifiant le Règlement de zonage numéro 270-2019

Adoptée.

ADOPTION/RÈGLEMENT NUMÉRO 320-2021 IMPOSANT UN TARIF DE COMPENSATION POUR COUVRIR LES DÉPENSES RELIÉES AUX TRAVAUX EFFECTUÉS SUR LA BRANCHE 26 DU RUISSEAU NOIR ET SUR LE RUISSEAU NOIR EN LA VILLE DE WARWICK :

2021-04-116 Il est proposé par le conseiller monsieur Pascal Lambert, appuyé par la conseillère madame Noëlla Comtois et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE le conseil municipal adopte le Règlement numéro 320-2021 imposant un tarif de compensation pour couvrir les dépenses reliées aux travaux effectués sur la branche 26 du ruisseau Noir et sur le ruisseau Noir en la Ville de Warwick.

Adoptée.

AVIS DE MOTION :

Aucun.

AFFAIRES NOUVELLES :

CHEVALIERS DE COLOMB DE WARWICK/DEMANDE DE REMBOURSEMENT DES FRAIS POUR LE SOUPER DES JUBILAIRES :

2021-04-117 Il est proposé par le conseiller monsieur Charles Martel et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE ce conseil autorise un paiement de 1 000 \$ aux *Chevaliers de Colomb de Warwick* pour le souper des jubilaires annulé en mars 2020 suite aux directives de la santé publique du Québec relativement à la pandémie.

Adoptée.

SOCIÉTÉ D'HISTOIRE DE WARWICK/REMBOURSEMENT DES FRAIS D'IMPRESSION DU LIVRE DE MONSIEUR ANDRÉ MOREAU :

2021-04-118 Il est proposé par le conseiller monsieur Étienne Bergeron et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE ce conseil autorise le paiement d'un montant de 1 997,50 \$ plus les taxes applicables à la *Société d'histoire de Warwick inc.* relativement à l'impression du livre de monsieur André Moreau, intitulé « Histoire du Vieux-Warwick et de son patrimoine ».

Adoptée.

RAPPORT DES COMITÉS :

Aucun.

PÉRIODE DE QUESTIONS ET COMMENTAIRES :

Aucune.

LEVÉE DE LA SÉANCE :

2021-04-119 À vingt heures dix-sept minutes, il est proposé par le conseiller monsieur Martin Vaudreuil et résolu à l'unanimité, que la séance soit levée.

Adoptée.

Diego Scalzo, maire
Président

Lise Lemieux, DMA
Directrice générale
et secrétaire-trésorière

Je, Diego Scalzo maire, ai approuvé toutes et chacune des résolutions contenues au présent procès-verbal, n'ayant pas avisé la secrétaire-trésorière de mon refus de les approuver conformément à l'article 53 L.C.V.

*Diego Scalzo, maire
Président*